

dollars avaient été versés. Treize États membres n'avaient pas encore versé tout le montant qu'ils avaient promis. Outre le Canada, les principaux pays contributeurs sont les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie, qui ont promis respectivement 162,5, 28 et 4 millions de dollars, sur lesquels ils ont déjà versé, approximativement, \$65,700,000, \$11,300,000 et \$1,300,000.

Les programmes réunis de 1952-1953 et de 1953-1954 qu'exécute à l'heure actuelle l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée entraînent des dépenses s'élevant à 155 millions de dollars (E.-U.); les dépenses du programme de 1954-1955 seront de l'ordre de 110 millions.

Mémoire des États-Unis sur les atrocités en Corée

L'Assemblée, à sa huitième session, s'est vivement émue du rapport présenté par les États-Unis sur les atrocités commises par le camp sino-coréen au cours des hostilités en Corée. Dans les débats, les délégués ont tenu à marquer l'indignation que leur inspiraient des actes aussi inhumains, sans oublier cependant les nombreux problèmes d'ordre pratique et politique qu'entraîneraient une enquête approfondie et l'imposition de sanctions. Le représentant de l'URSS a soutenu que le rapport était sans fondement, fabriqué de toutes pièces pour soulever la haine et faire obstacle à la paix. Le 30 novembre, le représentant du Canada a rappelé que le droit international demande le traitement humain des prisonniers, citant à ce propos les conventions de Genève de 1929 et de 1949. Il a déclaré que le moins qu'on pouvait faire dans les circonstances, à son avis, était d'exprimer l'inquiétude qu'inspirent les informations relatives à des atrocités et de condamner celles-ci comme des violations du droit international et de l'éthique la plus élémentaire. La délégation canadienne espérait qu'une fois les gouvernements coupables désignés au jugement de l'opinion publique universelle, l'Assemblée pourrait tourner cette sinistre page de l'histoire et passer aux tâches du relèvement de la Corée et de l'établissement de la paix. Après quatre jours de débat en séances plénières, l'Assemblée générale a adopté un projet de résolution présenté en commun par l'Australie, la France, la Turquie, le Royaume-Uni et les États-Unis, aux termes duquel l'Assemblée exprime sa consternation devant les atrocités portées à sa connaissance et condamne ces actes. Le vote a été de 42 voix (dont celle du Canada) contre 5 (le bloc soviétique) et 10 abstentions.

Le discours du 8 décembre du Président Eisenhower

Dans un discours prononcé le 8 décembre 1953 devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président Eisenhower a proposé que, dans la mesure que permet une prudence élémentaire, les gouvernements principalement intéressés commencent maintenant et continuent par la suite, en prélevant sur leurs réserves de matières fissiles, à apporter une contribution commune à un Office international de l'énergie atomique institué sous l'égide des Nations Unies. L'office n'utiliserait ces matières fissiles qu'à des fins pacifiques; il aurait recours à des experts pour trouver des méthodes propres à faire servir l'énergie atomique à l'agriculture, à la médecine, à la production d'énergie électrique, etc. Le Président suggérerait que cette proposition fût étudiée au cours d'entretiens privés tenus en conformité de la résolution du 28 novembre de l'Assemblée générale, qui recommandait « que la Commission du désarmement examine l'opportunité de former une sous-commission comprenant les représentants des pays principalement intéressés et qui chercherait, privéement, une solution accep-